

Présent

Assemblée générale annuelle



Avis de convocation

Aux membres de la Caisse Desjardins des Technologies de l'information

Vous êtes convoqués à l'assemblée générale annuelle pour l'année financière 2018.

Date : 29 avril 2019

Heure : 19 heures

Lieu : Club Latuquois
1529, chemin de la Rivière-Croche, La Tuque

En tant que membre, vous pourrez :

- prendre connaissance du rapport annuel;
- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes);
 - statuer sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles ainsi que sur le virement de toute somme provenant de la réserve pour ristournes éventuelles au Fonds d'aide au développement du milieu;
- adopter des modifications au Règlement intérieur ou aux statuts de la Caisse;
- élire les membres du conseil d'administration;
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour.

Modifications au *Règlement intérieur de la Caisse* et remplacement du règlement de rotation

Les membres seront appelés à se prononcer sur un projet de modifications de l'option B de l'Annexe A du *Règlement intérieur de la Caisse* visant à modifier les groupes au conseil d'administration. La modification prendra effet après la période des élections de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra à La Tuque le 29 avril 2019.

Les membres peuvent obtenir une copie des modifications proposées en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.

ÉLECTIONS

Cinq (5) postes, dont chaque mandat est d'une durée de trois (3) ans seront à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse. Veuillez noter que conformément au *Règlement*

intérieur de la Caisse, la période de mise en candidature s'est terminée le 22 février à 16 h.

Les postes à combler sont les suivants :

Groupe A : 2 sièges

Groupe B : 2 sièges

Groupe C : 1 siège

En conséquence,

- Pour être éligibles aux sièges du groupe A, les candidats doivent provenir du groupe défini par les membres de plein droit de la Caisse d'économie Desjardins Laurentides à la date de la fusion (voir annexe A);
- Pour être éligibles aux sièges du groupe B, les candidats doivent provenir du groupe défini par les membres de plein droit de la Caisse d'économie des employés de la C.I.P. « La Tuque » à la date de la fusion (voir annexe A);
- Pour être éligibles au siège du groupe C, les candidats doivent provenir du groupe défini par toute personne physique ou morale, société ou entreprise individuelle, œuvrant dans le secteur des technologies de l'information, incluant les retraités de ce secteur (voir annexe A).

Ces administrateurs seront élus par l'ensemble des membres de la Caisse.

Candidats à un poste d'administrateur pour cette assemblée

Groupe A	Groupe B	Groupe C
Pierrette Boutet Styve Morand	Jean Vachon Francine Simard	Patrick-Claude Caron Vincent Gagnon Pierre-Yves Rousselle Valérie Savaria

Tous les membres de la Caisse sont cordialement invités à participer à cette assemblée.

Signé le 27 mars 2019

Pierre Viboux
Secrétaire